

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ce présent contrat présente les droits et les obligations de l'entreprise **Educ&Coralie** et de son client et les conditions générales de vente qui lient les parties entre elles.

Educ&Coralie, représentée par Coralie GRANDJEAN, statut micro-entreprise

SIRET 89945494600018

Tél : 06 62 44 54 14

educ.et.coralie@gmail.com

En qualité d'éducateur canin professionnel intervenant à domicile et en extérieur chez le client, propriétaire ou détenteur du chien et dont le siège est situé au 2 rue Roland Garros – Appt 11 – 31130 BALMA.

Rappel

Le client est le bénéficiaire de la prestation de **Educ&Coralie** mentionné au contrat.

Article 1 – Contact

Les prestations seront réalisées à la demande du client par le biais d'un appel téléphonique, d'un mail ou au moyen d'un autre contact.

Les conditions générales de la prestation de service comprenant dix pages, seront envoyées par mail avant la première visite, afin que le client en soit correctement informé.

Article 2 – Contrat

Un contrat détaillé de la prestation sera remis en main propre au client lors de la première séance à domicile.

Il précisera le forfait proposé au client selon les besoins de son chien.

Les forfaits suivants dont la tarification et le descriptif sont disponibles sur la page facebook **Educ&Coralie** :

- Forfait chien 5 séances
- Forfait chiot 6 séances

Dès l'acceptation et la signature du contrat, les présentes conditions générales s'appliqueront.

Un exemplaire du contrat sera délivré au client, et un pour **Educ&Coralie**.

Le client reconnaît avoir été pleinement informé des conditions générales dudit contrat et en accepte pleinement toutes les conditions générales.

Article 3 – Droit de rétractation

Le client a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner le motif, dans un délai de 14 jours.
Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat.

Le client, pour exercer son droit de rétractation, doit notifier sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté : lettre envoyée par La Poste, courrier électronique, à l'adresse suivante :

Educ&Coralie
12 rue Roland Garros
Appt 11
31130 BALMA
educ.et.coralie@gmail.com

Le client peut également utiliser le modèle de formulaire de rétraction joint (page 7) aux présentes conditions générales, mais sans obligation.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Article 4 – Effet de la rétractation

En cas de rétractation, **Educ&Coralie** annulera le contrat signé par les 2 parties.

Toutefois, le client qui souhaite exercer son droit de rétractation, dès lors qu'il en a fait la demande dans les temps, doit verser avant la fin du délai de rétractation un montant correspondant et proportionnel à la prestation fournie par **Educ&Coralie**.

Une prestation qui aurait eu lieu avant la fin du délai de rétractation sera due. Elle ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Article 4 – Tarifs

Educ&Coralie n'est pas assujettie à la TVA pour sa prestation de service.

Sur toute facture, il sera noté « TVA non imposable article 293 du code du CGI ».

Les déplacements seront gratuits jusqu'à 20 km. Au-delà, il sera facturé 0,40 centimes du kilomètre.

Tarif visible sur la page facebook **Educ&Coralie**.

Article 5 – Durée des forfaits et séances

Le contrat a une validité de :

- Forfait chien : 5 séances sur une période de 6 mois
- Forfait chiot : 6 séances sur une période de 6 mois

En fonction des besoins, le client pourra se voir proposer quelques séances supplémentaires en sus du forfait proposé.

Article 6 – Droits et devoirs des deux parties en cas d'annulation de contrat

Educ&Coralie n'effectuera aucun remboursement dans le cas où le client rencontre des problèmes personnels (divorce, changement de situation professionnelle, déménagement, abandon du chien...).

Le contrat restera valide en cas de décès du chien durant un an et reconduit à un autre chien appartenant au client ou à l'acquisition d'un nouveau chien par le client, s'il le désire.

En cas de décès ou de grave maladie du chien, un certificat vétérinaire sera demandé et **Educ&Coralie** procédera au remboursement des prestations restantes au crédit du client.

Le contrat ne peut être cessible ou échangé pour une autre personne.

Un remboursement de la prestation non réalisée sera effectué par **Educ&Coralie** dans le cas où **Educ&Coralie** serait dans l'impossibilité d'assurer la totalité des prestations incluses dans le forfait.

Article 7 – Paiement

Educ&Coralie accepte les règlements par chèques libellés au nom de Coralie GRANDJEAN, les espèces, les virements.

La totalité du forfait sera réglé à la première séance d'éducation pour les forfait chien, forfait chiot ou séance unique.

Il sera proposé au client des facilités d'échelonnement de règlement, en plusieurs fois en accord avec le client :

- En 2 fois pour le Forfait chien : moitié du montant du forfait à la 1^{ère} séance et restant dû à la 3^{ème} séance.
- En 2 fois pour le Forfait chiot : moitié du montant du forfait à la 1^{ère} séance et restant dû à la 4^{ème} séance.
- En 3 fois pour le Forfait chien : 60 € à la première séance, la moitié du restant dû à la 2^{ème} séance, le restant dû à la 5^{ème} séance
- En 3 fois pour le Forfait chiot : 60 € à la première séance, la moitié du restant dû à la 2^{ème} séance, le restant dû à la 4^{ème} séance

Les encaissements de chèques se feront aux dates convenues entre les 2 parties.

Article 8 – Comportement du chien

Avant le premier rendez-vous, **Educ&Coralie** pourra demander au client de présenter son chien chez son vétérinaire référent afin de s'assurer que certains troubles ne soient pas liés à un problème physiologique ou autre du chien.

Educ&Coralie mettra tout en œuvre pour se rapprocher au mieux des objectifs déterminés avec le client et l'accompagner et le former à la pratique de l'éducation ou de rééducation avec son chien.

L'éducation et la rééducation canine exigent un travail de partenariat étroit avec le propriétaire ou détenteur du chien. De la patience, de la constance et de la persévérance devront être instaurées lors des séances.

La prestation d'**Educ&Coralie** a pour but de conseiller et d'accompagner l'humain et son chien vers une relation limitant les problèmes de comportement inadaptés ou les problèmes d'éducation rencontrés par le client avec son chien ou en prévention des problèmes afin de réussir au mieux l'éducation et la relation avec son animal.

Educ&Coralie n'est soumise qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat. Néanmoins, lors de sa prestation, **Educ&Coralie** mettra tout en œuvre pour soutenir son client dans l'éducation de son chien et dans l'amélioration de son comportement mais le client ne pourra exiger de résultats.

Article 9 – Responsabilité

Educ&Coralie ne pourra être tenue responsable des accidents occasionnés sur ou par le chien du client lors des sorties éducatives, le chien restant en permanence sous la garde et la détention du client pendant l'apprentissage et lors de la séance ; de même qu'un accident survenant après la période d'éducation ou de rééducation du chien.

Il sera demandé au client d'appliquer, de répéter les exercices conseillés qu'**Educ&Coralie** lui aura demandé d'exécuter dans son quotidien avec son chien, lors de séances de répétitions à la maison ou en extérieur des principes d'apprentissage, afin que le chien soit éduqué ou rééduqué.

Article 10 – Assurance

Educ&Coralie est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle n'incluant pas les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Article 11 – Intempéries

Si la météo rend impossible le déplacement d'**Educ&Coralie** (pluie battante, verglas, neige, tempête), **Educ&Coralie** pourra reporter la séance à une date ultérieure, décidée d'un commun accord avec le client.

Article 12 – Délai pour l’annulation du cours

Toute annulation d’une séance par le client devra être signalée par le client s’engage à prévenir au moins 24 heures à l’avance. Si le client ne prévient pas, le cours sera considéré comme effectué et du par le client.

Il sera tenu compte toutefois de situations graves comme un décès parmi les proches du client, ou un accident, une maladie le jour même du rendez-vous.

Educ&Coralie s’engage à prévenir également le client 24h à l’avance en cas d’absence.

En dehors du délai, la prestation sera alors dédommée.

Article 13 – Conditions demandées au client

Educ&Coralie ne donnera de cours qu’au maître du chien qui devra être majeur.

Les cours s’adressent aux particuliers.

Article 14 – Chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

N’étant pas assurée pour tout incident relatif aux chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, **Educ&Coralie** ne pourra intervenir pour des séances d’éducation ou de rééducation sur ces chiens catégorisés.

Article 15 – Résiliation du contrat

Educ&Coralie se réserve le droit de refuser ou de résilier le contrat, signé par le client, dans les cas décrits ci-dessous :

- Violence envers l’animal
- Non-exécution des exercices demandés
- Consultation répétée du portable lors des séances
- Non assiduité des cours dans sa régularité
- Mauvais comportement du maître

Article 16 – Accord

Lors de la signature de ce contrat, le client reconnaît l’avoir lu et approuvé et accepte les présentes conditions générales.

Article 17 – Matériel d’éducation canine

Le client apportera son matériel ou en fera l’acquisition durant le forfait d’éducation, de l’eau et une gamelle pour le bien-être de l’animal.

Matériel autorisé :

- Laisse
- Longe
- Collier plat
- Collier chaînette en position non étrangleur
- Harnais
- Friandises

Matériel non autorisé :

- Laisse lasso
- Collier étrangleur (dit sanitaire)
- Collier torcatus (à pointes)
- Collier électrique
- Laisse enrouleur

Article 18 – Médiateur de la consommation compétent

Le client a la possibilité de recourir en cas de litige à une procédure de médiation de la consommation. Dans le cadre de l'obligation de désignation d'un médiateur à la consommation nous désignons le médiateur rattaché au SNPCC

Yves LEGEAY

Médiateur de la consommation auprès du Syndicat National des Professions du Chien et du Chat
22 boulevard A. Millerand – 44200 NANTES

Les modalités de saisines sont disponibles à l'adresse suivante

<https://mediateurprofessionchienchat.fr>



Article 19 - Information du droit du client à l'opposition au démarchage téléphonique

Le client peut et a le droit, s'il le souhaite, s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Article 20 – Données personnelles

En application du règlement européen sur la protection des données personnelles dit « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de retrait, de rectification et de portabilité des données vous concernant.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

(veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention :

Educ&Coralie
12 rue Roland Garros
Appt 11
31130 BALMA
educ.et.coralie@gmail.com

Je / nous (*) vous notifie / notifions (*) par la présente ma / notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Commandé le / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date :

Signature du (des) consommateur(s) :

(*) rayer la mention inutile